

36 - Convention constitutive de groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes de Parc Auto et Logistique - Avenant n° 1 - Autorisation de signature

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Direction Parc Auto et Logistique de la Ville de Besançon est un service mutualisé de la Ville de Besançon et du Grand Besançon depuis le 1^{er} janvier 2006.

A ce titre un groupement de commandes a été constitué entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon qui permet à ce service d'assurer les achats relatifs aux activités communes de Parc Auto et Logistique : véhicules et engins, pièces détachées, prestations externalisées.

La convention de groupement de commandes d'une durée de 2 ans arrive à son terme le 31 décembre 2012. Il est proposé de la prolonger du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention constitutive de groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes de Parc Auto et Logistique.

«M. LE MAIRE : Je ne vois pas de remarques».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2012.